



Action Jeûne Solidaire – Dimanche du jeûne 17 septembre 2017

Action Jeûne Solidaire (AJS) est une association dont les membres sont les trois Églises reconnues du Canton de Neuchâtel : l'Église Réformée, l'Église Catholique Romaine et l'Église Catholique Chrétienne. AJS est membre fondateur de Latitude 21, Fédération neuchâteloise de coopération au développement, aujourd'hui le seul partenaire de l'État en matière d'aide au développement.

Par son engagement, AJS poursuit l'intention de l'action Notre Jeûne Fédéral, fondée en 1957 par le pasteur neuchâtelois Jean-Samuel Javet.

L'association AJS poursuit notamment deux buts :

- proposer à Latitude 21 des projets afin qu'ils bénéficient de l'aide au développement de l'État et des Communes;
- organiser une campagne œcuménique de solidarité à l'occasion du Jeûne Fédéral.

Le Conseil synodal invite les paroisses, communautés et institutions de l'EREN à transmettre l'information sur les projets soutenus. Si le Jeûne est un moment d'action de grâce, celle-ci fait parfaitement sens dans des gestes concrets de solidarité hors de nos frontières.

Les projets sont présentés en trois volets sur le dépliant à diffuser. Chaque donateur peut choisir lequel des projets il souhaite soutenir.

Cette année la thématique du respect des droits humains a été retenue par les trois Eglises.

Ainsi, l'offrande lors des cultes du Dimanche du Jeûne sera versée en soutien au projet PPP (en partenariat avec la Bench Marks Foundation) en Afrique du Sud axé sur la formation à la lutte contre les abus commis par l'industrie minière.

Dans une optique similaire, nos deux Eglises-sœurs proposent pour l'Église catholique romaine, un projet de soutien scolaire dans l'Afrique des Grands-Lacs mené par un ONG nommé « Un seul but » et pour l'Église catholique chrétienne un soutien à un centre d'accueil pour les femmes domestiques migrantes à Hong-Kong.

S'il y a célébration œcuménique, l'offrande sera ventilée selon les habitudes locales. Les sommes non-attribuées à un projet particulier seront réparties selon une clef adoptée par le Comité AJS en accord avec les trois Églises membres. La collecte cantonale du Jeûne Fédéral peut être déplacée au dimanche précédent si l'organisation paroissiale le nécessite.

Le Secrétariat de l'EREN vous prie de verser les montants récoltés à : EREN, avec mention "Action Jeûne Solidaire", Fbg de l'Hôpital 24, 2000 Neuchâtel, CCP 20-1-0.

Le Conseil synodal vous remercie pour votre soutien à ces projets de solidarité.

Adrien Bridel
Conseiller synodal